# L'ALLIANCE FRANCO-AUTRICHIENNE SOUS LES MINISTÈRES DE CHOISEUL

(1756-1770)

PAR

Marie-Thérèse COMBET

#### SOURCES

Les Archives du Ministère des Affaires étrangères (Correspondance politique Autriche, Mémoires et documents Autriche, Personnel et finances) constituent la principale source de cette étude; certains documents de la série B' (fonds des consulats), déposée aux Archives, nationales ont été utilisés, ainsi que le fonds Litorale Kommerz de l'Hofkammer-archiv, à Vienne, et la correspondance politique des ambassadeurs impériaux à Paris, conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

#### PREMIÈRE PARTIE

LA NAISSANCE ET LES DÉBUTS DE L'ALLIANCE FRANCO-AUTRICHIENNE (1714-1763)

#### CHAPITRE PREMIER

LES PRODROMES DE L'ALLIANCE (1714-1748)

Si le début de la guerre franco-anglaise en 1755 et les négociations angloprussiennes sont la cause directe du renversement des alliances de 1756, il faut en rechercher l'origine plus loin dans le temps.

Pendant la première moitié du siècle, des tentatives, les unes de la France, les autres de l'Autriche, ont été faites en vue d'un rapprochement auquel rien ne devait plus s'opposer, l'inimitié franco-autrichienne étant révolue : approches françaises, d'abord, en 1714 (mission du comte du Luc), puis approches autri-

chiennes en 1728 (missions de Penterriedter et de Sinzendorff). Mais Louis XV et le cardinal Fleury, malgré leur sincère désir d'entente (mission de Mirepoix en 1738), doivent suivre le courant austrophobe et belliciste et, en 1733, puis en 1740, la France prend position contre l'Autriche. Celle-ci fait, en 1748, au congrès d'Aix-la-Chapelle, une nouvelle tentative, tout aussi infructueuse, pour se réconcilier avec la France.

#### CHAPITRE II

# LA CONCLUSION DE L'ALLIANCE (1748-1756)

La mission de Kaunitz à Paris en 1750, puis celle de Starhemberg à partir de 1753 n'ont d'autre but que de faire entrevoir à la France la nécessité d'une réconciliation et d'une coopération : pour l'Autriche, le désir de secouer le joug de l'alliance anglaise, de chercher un allié contre le nouveau et dangereux rival prussien; pour la France, la nécessité d'assurer ses frontières et ses arrières en détachant l'Autriche de l'Angleterre, afin de se consacrer à la lutte contre cette dernière, l'ennemi véritable de ses intérêts. L'ascension de la Prusse et l'expansion coloniale de l'Angleterre sont les deux facteurs du rapprochement franco-autrichien. L'austrophobie profondément enracinée dans le ministère français obligera cependant l'Autriche à prendre des précautions et les négociations entre Louis XV et Marie-Thérèse seront tenues secrètes jusqu'à la conclusion du traité de Versailles du l'er mai 1756 dont l'annonce, en mettant l'opinion devant le fait accompli, fera l'effet d'une bombe diplomatique.

#### CHAPITRE III

# l'alliance pendant la guerre de sept ans (1756-1763)

L'ouverture des hostilités sur le continent dès septembre 1756 a mis la France dans l'obligation de remplir ses engagements envers sa nouvelle alliée. Si, malgré la divergence des intérêts français et autrichiens, le traité de Versailles de 1756, purement défensif, peut se légitimer, moins justifiable est le traité offensif du 1er mai 1757, vers la conclusion duquel la diplomatie autrichienne a tendu tous ses efforts et auquel a consenti inconsidérément le cabinet de Versailles. Les fautes commises par celui-ci vont cependant être réparées, en partie, par Choiseul qui, par le traité des 30-31 décembre 1758, tente de corriger les deux précédents traités conclus par Bernis, en distinguant notamment la guerre sur terre et la guerre sur mer. Malgré la hâte du gouvernement français de mettre un terme aux opérations militaires sur le continent, l'Autriche s'obstine à poursuivre la guerre. Mais l'urgence pour la France de conclure au plus tôt sa paix avec l'Angleterre la conduit à signer les préliminaires de Fontainebleau : devant la perspective prochaine de la paix franco-anglaise, menacée de se voir abandonnés par leurs alliés respectifs, l'Autriche et la Prusse doivent à leur tour se résigner à conclure la paix continentale.

à.

# DEUXIÈME PARTIE LES PRINCIPES DE L'ALLIANCE FRANCO-AUTRICHIENNE

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES INTÉRÊTS DE L'ALLIANCE

Bilan de l'alliance en 1763. — Malgré la défaite respective de la France et de l'Autriche, l'alliance se maintiendra après 1763. Les mobiles qui avaient poussé les cours de Versailles et de Vienne à se réunir en 1756 n'avaient pas changé, puisque la Prusse et l'Angleterre demeuraient victorieuses. Les deux alliés pouvaient en outre se féliciter de leur fidélité réciproque pendant la guerre, garantie pour l'avenir; en dépit des revers militaires, elles avaient obtenu un résultat d'importance : l'Autriche s'était libérée du joug anglais, la France avait définitivement séparé l'Autriche de l'Angleterre.

L'alliance, gage de sécurité et de paix. — En 1763, l'alliance perd son caractère offensif. Elle devient désormais une alliance de paix, destinée à assurer sur le continent une tranquillité dont les deux alliés ont besoin pour réparer leurs ruines.

Les intérêts généraux de politique internationale. — L'alliance francoautrichienne est fondée sur des intérêts purement négatifs : elle laisse à chacun des deux alliés les mains libres pour pratiquer sa politique personnelle. Les intérêts de la France deviennent de plus en plus maritimes, ceux de l'Autriche ne peuvent être que continentaux; cette divergence s'accentue d'année en année, facilitée d'ailleurs par le jeu des circonstances extérieures : conflit anglo-espagnol, succession polonaise, intervention de la Prusse et de la Russie, puis entrée en guerre de la Turquie. Les relations franco-autrichiennes se borneront donc à une succession de protestations d'amitié réciproque et parfois à de bons offices, sans qu'il n'en résulte jamais rien de positif.

#### CHAPITRE II

#### LES SOUVERAINS ET L'ALLIANCE

Le roi et l'impératrice considéreront toujours l'alliance comme « leur ouvrage » et les deux souverains, après les épreuves traversées en commun, seront résolus en 1763 à demeurer alliés envers et contre tous. Quant à l'empereur François Ier, dont le rôle politique fut assez effacé, il saura oublier ses rancunes pourtant assez justifiées contre la France et ne sera jamais l'ennemi de l'alliance comme on l'a souvent prétendu. Son fils Joseph II ne sera pas non plus un adversaire du système et les bruits qui courront en France à son sujet ne sont nullement fondés. S'il fut souvent en désaccord avec sa mère dont la politique pacifiste, après 1763, ne se conciliait guère avec ses idées de conquêtes, il demeurera cependant fidèle aux engagements souscrits par l'impératrice.

#### CHAPITRE III

#### LES MINISTRES ET L'ALLIANCE

Kaunitz et l'alliance. — C'est au comte, futur prince de Kaunitz-Rietberg que revient l'initiative du renversement des alliances et c'est au système qu'il a instauré qu'il doit son ascension rapide et son crédit auprès de l'impératrice. L'alliance avec la France est le principe fondamental et constant de sa politique : l'inimitié franco-prussienne consacrée par la guerre de Sept ans et le besoin urgent de paix la rendent indispensable en 1763. Mais, si l'alliance française constitue tout le pivot de la diplomatie autrichienne, elle ne doit pas, comme l'alliance anglaise, faire de l'Autriche une alliée sujette et Kaunitz n'hésite pas à suivre des voies opposées à celles de la France lorsque l'intérêt autrichien est en jeu. Aussi, tout en adoptant une attitude courtoise à l'égard du ministère français, Kaunitz restera-t-il toujours sur la défensive, prêt même, s'il le faut, à s'allier à la Prusse.

Choiseul et l'alliance.— Autant Choiseul juge de bonne politique une réconciliation avec les Habsbourg et une alliance défensive avec l'Autriche, autant il désapprouve le traité offensif de 1757 et les concessions accordées par Bernis. L'alliance autrichienne est, certes, la plus avantageuse sur le continent; mais l'Espagne est, selon lui, la véritable alliée d'intérêts de la France, et c'est l'alliance espagnole, destinée à faciliter la revanche contre l'Angleterre, qui est l'alliance fondamentale; il y subordonne l'alliance autrichienne qui, pour être viable, doit s'exercer avec une égale réciprocité d'intérêts. L'objet constant de la politique de Choiseul à l'égard de l'Autriche est donc de maintenir l'alliance dans des bornes raisonnables : la hantise de Choiseul, comme celle de Kaunitz d'ailleurs, est de se laisser duper et elle l'incitera souvent à une méfiance exagérée. Cependant, en adoptant un juste milieu dans l'application de l'alliance, création du chancelier autrichien, et en essayant d'en faire un instrument à l'avantage de la France, Choiseul a marqué de son empreinte les relations francoautrichiennes.

#### TROISIÈME PARTIE

L'AMBASSADE DE FRANCE A VIENNE 1756-1770

#### CHAPITRE PREMIER

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS À VIENNE

La représentation française à Vienne avant 1756. — Jusqu'en 1756, il n'y eut pas de relations diplomatiques suivies entre les cours ennemies de Versailles et de Vienne. Dans les périodes de trève, Louis XIV délégua à la cour

impériale des « envoyés ». Le premier ambassadeur accrédité fut le comte du Luc en 1715, dont la mission fut toutefois de courte durée. Ce n'est qu'au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle que des liaisons s'établiront entre la France et l'Autriche; malgré la présence d'un représentant du roi à Vienne, c'est cependant à Versailles que sera négocié le traité de 1756.

Les représentants français à Vienne de 1756 à 1770. — L'alliance rendait indispensable la présence d'un représentant accrédité à la cour impériale. Pourtant, Choiseul, dont le rôle à Vienne comme ambassadeur en 1757-1758 avait été essentiel, désireux de garder à Versailles la direction des négociations, ne déléguera à Vienne que des agents au rôle représentatif, instruments dévoués et dociles de sa politique; il les choisera à cet effet parmi ses parents et amis : ainsi le comte de Choiseul-Praslin (1758-1761), le comte du Châtelet-Lomont (1761-1766), le marquis de Durfort (1766-1770).

Le personnel de l'ambassadeur. — L'ambassadeur était assisté d'un secrétaire d'ambassade, nommé et rétribué par le ministère. Seul, pendant cette période, Gérard aura le titre de premier secrétaire. Il y avait renouvellement du secrétaire à chaque changement d'ambassadeur : Radix-de-Sainte-Foy avec le comte de Choiseul-Praslin, Gérard avec le comte du Châtelet, Dumas de Boisgramond avec le marquis de Durfort. Outre le secrétaire officiel, l'ambassadeur possédait généralement un secrétaire particulier : Drouin, secrétaire personnel de du Châtelet, que ses mérites maintiendront ensuite à Vienne.

En cas d'intérim, les intérêts politiques ainsi que la correspondance étaient confiés à un chargé d'affaires, généralement le secrétaire en poste. Presque tous les secrétaires de l'ambassade de Vienne ont été ainsi chargés d'affaires: Boyer en 1758, Radix-de-Sainte-Foy en 1761, Gérard en 1764, pendant une absence du comte du Châtelet, Dumas en 1770; seul, Bérenger, en 1766, sera envoyé de Paris.

Les appointements des ambassadeurs et des secrétaires n'ont guère varié pour cette période. Les ambassadeurs recevaient habituellement des gratifications pour leur frais d'établissement ainsi qu'une pension à leur retour de Vienne.

Il n'y a pas encore un hôtel réservé à l'ambassade de France dont l'emplacement a varié généralement avec chaque représentant.

#### CHAPITRE II

#### LE RÔLE DES AMBASSADEURS

Moyens d'information. — Avant même la paix de 1763, le comte du Châtelet s'est appliqué à s'informer de l'administration, des finances, du commerce, des armées, et à collectionner des recueils d'ordonnances et établir des mémoires. Il sera aidé par son secrétaire Gérard qui réussira à se lier avec des membres de la chancellerie d'État, en particulier avec le référendaire Binder qui lui fournira de nombreux renseignements. Les successeurs de du Châtelet, Durfort et Durand suivront cette voie.

La monarchie autrichienne au temps de du Châtelet, de Durfort et de Durand. — En 1763, du Châtelet signalait un désordre général dans « l'intérieur », malgré la récente création du Conseil d'État par Kaunitz et la refonte du système des finances, en décembre 1761.

Pourtant, de 1763 à 1770, des progrès considérables vont être opérés. Si les rapports de Boyer, de du Châtelet encore en 1765 sont des plus pessimistes sur la situation financière, Durand, en 1772, note l'accroissement prodigieux des revenus de la Maison d'Autriche. Le système des fermes, supprimé en 1760 au profit de la régie, prévaut pour le tabac des États-Héréditaires qui fut, dès 1754, affermé à une compagnie française dont le bail fut renouvelé en 1756. Les progrès de l'armée, grâce aux réformes de Joseph II et de Lascy, sont également enregistrés dans les comptes rendus de Durfort que confirment ceux de Delportes des Fontaines, agent secret envoyé par Choiseul dans l'armée autrichienne.

La monarchie autrichienne a donc profité des années de paix que lui a procurées l'alliance et, vers 1770-1772, elle est devenue un état prospère; c'est cette renaissance qui l'incitera à une politique extérieure plus active.

Les attributions consulaires de l'ambassadeur. — Parmi ses attributions, l'ambassadeur devait faciliter à ses nationaux leur séjour ou leur résidence à l'étranger. Nombre de Français résidaient à Vienne; aussi, lorsqu'ils venaient à mourir, l'application du droit d'aubaine, encore en vigueur dans les États-Héréditaires et exercé de façon très stricte, provoquait-elle de fréquentes contestations; pour y mettre un terme, le comte du Châtelet fut chargé de négocier avec le gouvernement autrichien l'abolition réciproque du droit d'aubaine entre la France et l'Autriche qui fit l'objet d'une convention signée le 24 juin 1766.

Les courriers. — C'est le plus généralement à des courriers que sera confiée la correspondance entre l'ambassadeur de France à Vienne et le cabinet de Versailles, les dépêches remises à la poste risquant d'être interceptées et déchiffrées par le cabinet noir autrichien. Parfois, la correspondance était remise à des particuliers ou à des courriers d'ambassades étrangères et amies. Les courriers portaient une plaque aux armes de France et étaient munis d'un ordre du grandmaître des postes pour traverser les territoires d'Empire. Il fallait dix jours aux courriers pour se rendre de Versailles à Vienne, via Strasbourg, Munich, Passau. C'est par Vienne que passeront les courriers pour Constantinople; la quarantaine imposée par le gouvernement autrichien aux courriers venant de Turquie et qui avait lieu à Semlin, à la frontière de Hongrie, occasionnera souvent des démêlés entre les cabinets de Versailles et de Vienne.

#### CHAPITRE III

#### LES AGENTS SECRETS À VIENNE

La tension internationale qui se manifeste à partir de 1766, l'avènement de Joseph II, les remaniements effectués dans le ministère autrichien sont autant de sujets d'inquiétude pour Choiseul quant à la durée de l'alliance. Aussi, afin de découvrir les pensées et intentions cachées du cabinet de Vienne, le

ministre confie-t-il à Conrad-Alexandre Gérard, devenu premier commis en 1766, le soin d'entretenir une correspondance secrète avec des agents affidés qui auront pour tâche essentielle de s'immiscer dans les bureaux autrichiens, afin d'en percer les secrets.

La mission de Geiger. — Jeune étudiant de Strasbourg, Geiger partit pour Vienne, en novembre 1766, avec la mission de s'introduire à la chancellerie. Il était muni de recommandations spéciales auprès d'un référendaire, le baron de Senckenberg, et d'instructions fort détaillées rédigées par Gérard, qui constituent un véritable guide de l'agent de renseignement à la cour de Vienne. Cependant les informations fournies par Geiger ne seront pas d'un intérêt capital pour Choiseul qui mit fin rapidement, en décembre 1767, à son séjour à Vienne, où il avait réussi pourtant à former des liaisons utiles.

Les missions de Barth à Vienne de 1766 à 1770. — François-Charles Barth, également d'origine alsacienne, avait déjà rempli deux missions à Vienne, une première fois alors que Gérard y était encore, une seconde fois en même temps que Geiger, en 1767. En 1768, Barth eut la chance d'avoir à son service un agent autrichien fort vénal, interprète à la chancellerie d'État, le futur ministre d'État Thugut. Par lui, Barth obtiendra de précieux renseignements qu'il adressera à Gérard, ainsi que de nombreux extraits des dépêches de la correspondance autrichienne. En juillet 1769, le départ de Thugut pour Constantinople tarira la source d'informations de Barth. Pourtant, une nouvelle mission lui sera confiée à la fin de cette même année 1769, sous le ministère d'Aiguillon.

# QUATRIÈME PARTIE LES INTÉRÊTS POLITIQUES DE L'ALLIANCE

#### CHAPITRE PREMIER

#### L'ALLIANCE ET LES AFFAIRES D'EMPIRE

L'alliance frança-autrichienne de 1756 a porté un coup fatal à l'influence française dans l'empire. L'arbitrage de la France, devenue alliée des Habsbourg, est désormais taxé de partialité par les princes allemands et perd toute sa valeur. Pourtant, si l'Autriche considère que l'alliance doit engager la France, celle-ci n'a pas renoncé totalement à son ancienne politique, et l'antique rivalité franco-impériale demeurée latente sous François I<sup>er</sup> se réveille en 1765 avec Joseph II, dont les prétentions et les visées impérialistes en Italie inquiètent le cabinet de Versailles. L'affaire de San Remo, à l'origine simple affaire judicière, met aux prises, en 1756, la France et l'empereur dans un différend qui, aucun des deux partenaires ne voulant renoncer à ce qu'il estime être ses droits, s'envenimera et qui, sans l'intervention habile de Kaunitz et de Mercy-Argenteau, aurait risqué de compromettre l'alliance.

#### CHAPITRE II

## L'AUTRICHE ET LE PACTE DE FAMILLE

Les réactions autrichiennes à l'annonce du Pacte de famille. — Alors que l'alliance de la France est considérée par Kaunitz comme l'alliance fondamentale, dans la pensée de Choiseul c'est le Pacte de famille qui est pour la France fondamental. Ce pacte, dont le but immédiat est de traiter avec l'Angleterre et dont l'objectif ultérieur, après 1763, est de préparer une revanche contre cette dernière, ne peut qu'inquiéter le ministère autrichien qui redoute un relâchement dans l'alliance et qui se refuse à être entraîné, malgré lui, dans une nouvelle guerre. Aussi les propositions espagnoles faites à l'Autriche, d'adhérer elle-même au Pacte de famille ou que l'Espagne accédât au traité offensif de 1756, sont-elles repoussées avec force par Kaunitz.

Kaunitz et le Pacte de famille. — Kaunitz use cependant de grands ménagements à l'égard de l'Espagne, afin de faire contrepoids à l'influence française; il essaie de tirer le plus grand parti du Pacte de famille et borne ses rapports avec l'Espagne à de simples relations d'amitié. Le comte de Colloredo, ambassadeur impérial à Madrid, de 1767 à 1770, est chargé tout spécialement de cultiver cette amitié, mais de refuser absolument tout traité qui engagerait l'Autriche.

La situation internationale à partir de 1766. — La conjoncture internationale à partir de 1766 rend la paix précaire et s'oppose à ce que l'Autriche se lie à l'Espagne. Les variations du cabinet britannique guident alors toute sa politique.

L'Autriche et l'affaire des îles Malouines en 1770. — L'incident angloespagnol survenu aux îles Falkland en juin 1770 et qui vient à propos seconder les projets belliqueux de Choiseul inquiète l'Autriche. L'action de Fuentès, tout dévoué à l'Autriche, ainsi que les mesures radicales prises par Louis XV qui, résolument pacifique, refuse un secours immédiat à l'Espagne et disgracie Choiseul, donnent à l'Autriche un triomphe facile; le danger tant redouté pour elle est écarté, le Pacte de famille n'étant plus présidé par Choiseul; en outre, la paix est sauvegardée.

## CINQUIÈME PARTIE

## LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DE LA FRANCE ET DE L'AUTRICHE 1756-1770

### CHAPITRE PREMIER

LE COMMERCE INTÉRIEUR DE L'AUTRICHE

Si les matières premières abondaient dans les États-Héréditaires, l'industrie y était encore à peu près inexistante vers 1756. Pour rattraper ce retard immense et encourager une nation fort peu portée aux affaires, le gouvernement autrichien fait appel à des manufacturiers étrangers, en particulier français, qui lui serviront de modèles. Afin de favoriser l'essor de l'industrie, le cabinet de Vienne s'enferme dans une autarcie au détriment des fournisseurs étrangers, les Lyonnais en particulier.

#### CHAPITRE II

#### PROJET D'UN TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-AUTRICHIEN

Le commerce extérieur autrichien. — La création du port de Trieste par Charles VI et l'aménagement progressif du littoral austriaque donnent de nouveaux débouchés au commerce extérieur autrichien qui commence à devenir plus actif. En 1756, Trieste est déjà une place très fréquentée.

Les premiers projets d'un commerce direct entre la France et l'Autriche. — La France n'a encore aucun rapport commercial avec l'Autriche, mais l'alliance de 1756 permet d'envisager l'établissement d'un commerce direct entre les deux pays par le port de Trieste, projet que le cabinet de Vienne propose, pendant la guerre, à Praslin alors à Vienne. Le bref séjour du président de Lavergne, nommé consul de France à Trieste en 1759, donne au gouvernement français quelques informations, insuffisantes d'ailleurs, sur l'état du commerce de Trieste.

Étude du projet autrichien. — Au rétablissement de la paix, la cour de Vienne fait de nouvelles ouvertures. Non seulement il s'agirait d'établir un commerce franco-autrichien entre Trieste et Marseille, mais encore de conclure un traité. Le cabinet de Versailles soumet le projet à l'étude; à l'instigation de du Châtelet, un riche négociant autrichien, Friez, se rend en France en 1764 pour visiter les ports et maisons de commerce et établir des liaisons. De nombreux mémoires étudient les avantages respectifs pour la France et pour l'Autriche d'un traité de commerce : ressources essentielles que l'on espère tirer des États-Héréditaires : blé, bois et fer; ce sont essentiellement les produits des îles que l'on pense leur vendre en échange; ce commerce permettrait à la France, en s'approvisionnant à Trieste, de se passer de l'Angleterre et lui donnerait une compensation après les pertes récentes subies en Amérique.

Négociations sur l'exemption du droit de fret. — En 1766, Mercy-Argenteau est chargé de demander à la France l'exemption du droit de fret dans ses ports, en particulier ceux du ponant pour les sujets autrichiens. En 1768, l'Autriche nomme un consul impérial à Bordeaux pour le Brabant et la Flandre, Jacob Bethmann, qui sert à la fois les intérêts autrichiens et français.

Établissement d'un consulat de France à Trieste et d'un consulat impérial à Marseille en 1770. — Le cabinet de Vienne subordonne à la conclusion du traité de commerce le résultat de sa négociation sur l'exemption du droit de fret dont elle fait une condition préalable à toute conversation ultérieure. En avril 1770, le comte de Mercy ayant fait de nouvelles propositions, le cabinet de Versailles juge le moment venu de nommer un consul à Trieste : Michel,

tandis que Vienne, de son côté, a nommé Jean-Jacques Kick au consulat impérial de Marseille.

État du commerce français dans les ports de l'Adriatique en 1770. — Dès lors, un certain nombre de navires français, d'abord marseillais, puis nantais et bordelais, font le commerce avec Trieste; cependant, les exportations françaises l'emportent de beaucoup encore sur les exportations autrichiennes et il ne peut être question d'un échange direct; dans ces conditions, les négociations du traité de commerce ne peuvent aboutir.